



JOURN@L FOOT

N°515 DU 14 AVRIL 2022

ATTENTION

Au cours de ces dernières semaines plusieurs accidents sont à déplorer sur nos stades, dont certains très graves. Nous rappelons que **tous les pratiquants et pratiquantes du club, quel que soit leur âge doivent être obligatoirement licenciés.**

Tous les dirigeants, encadrants, responsables d'équipes doivent posséder une licences «dirigeant». Les bénévoles du club n'ayant pas le statut de dirigeants doivent posséder une licences « bénévoles» (à tarif réduit). A défaut de licence, et en cas d'accident, LA RESPONSABILITE PERSONNELLE DU PRESIDENT serait engagée ! Par ailleurs pour les titulaires d'une licence de joueurs ou arbitres, la souscription d'une licence «dirigeant» dans ce même club est gratuite !

COUPE DU DISTRICT

Compte tenu de la multiplicité des matchs qui auront lieu ce week-end du 15 au 18 Avril 2022, il n'est pas possible de garantir la présence de **trois arbitres** sur chaque match de coupe.



SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P3

APPEL P5

TECHNIQUE P6

ARBITRAGE P7

JEUNES/SPORTIVE P9

FUTSAL P9

COUPES P11

FEMININES P11

DECISION DU BUREAU DU DISTRICT

A l'occasion de sa réunion en date du 11 avril 2022, le bureau du district a validé l'application pour toutes les compétitions du district, du nouveau barème disciplinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, aggravé en date du 9 avril 2022 par décision du Conseil de Ligue.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Le texte intégral de ces nouvelles dispositions disciplinaires désormais en vigueur, est consultable sur le site internet du District et sur celui de la LAURA Foot

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger « Formulaires divers « Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

Viry et St-Julien : Projet de fusion création.

FC Annecy : Expérience vélodrome

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

Moretto – Rippa – Zanin

CA Bonneville

Commission des Jeunes :

CS Ayze – AS Evires – CO Chavanod – Annecy FC – UF des Voirons – CS Megève – CS2A – US Pringy – FC St Cergues – Pays de Gex – ES Lanfonnet – Marignier Sports – FC Cruseilles – Beaumont Collonges FC – US Semnoz Vieugy – AS Lac Bleu – USAV – FC Vuache – GJ AALP– Arthaz Sports – FC Vallée Verte

Commission Sportive :

FC Aravis – US Pers Jussy – Allinges – Annecy Portugais – FC Villy le Pelloux – Arthaz Sports – ES Sciez – AS Sillingy – ASP Villaz – ES Meythet

Lavarde

Commission des Règlements :

ES Douvaine Loisin – FC Marcellaz

Commission Féminines :

FC Gavot – FC Dingy St Clair – F. Sud 74 – CS St Pierre

Commission de l'Arbitrage :

Thomas Riot – Lavarde – Daham – Barbaroux – Renaku - Blin

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Thomas Riot – Lavarde - Daham- Blin

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 11/04/2022

Publiée le 14/04/2022

DECISIONS

MATCH n°23404649**DOSSIER N° 515/52 : ALLINGES 2 – THONON AS 1 – SENIORS D3 Poule A du 13/03/2022****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de THONON AS portant sur le fait « que des joueurs de la catégorie U20 d'Allinges ont participé à deux matchs lors du même weekend » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Le club de THONON AS n'a juridiquement aucun « intérêt à agir » dans ce dossier, la réclamation d'après match ne concernant pas la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23404099**DOSSIER N° 515/53 : LA FILIERE 1 – PRINGY 2 – SENIORS D2 Poule B du 10/04/2022****Au fond :**

La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire suite à la grave blessure d'un joueur de PRINGY et à la longue intervention des secours.

Décision :

La Commission des Règlements transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL
Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO
Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Philippe CHEVRIER

Réunion du mardi 12-04-2022
Publié le jeudi 14-04-2022

FOOT N°515 DU 14 AVRIL 2022

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

NOTE AUX CLUBS

Les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 9 et 10 avril et jouant deux rencontres le week-end du 15 au 18 avril purgeront l'automatique le premier match et pourront participer à la deuxième rencontre. Ils purgeront la fin de la sanction en date d'effet du 25 avril.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N° 23403903 Seniors D1 du 26/03/2022

FC BALLAISON – ES SEYNOD

Demande de rapport au joueur **COUSIN Grégoire** de ES SEYNOD sur son comportement à l'encontre d'un joueur adverse pendant et après la rencontre, et ce pour le samedi 16/04/2022 dernier délai.

Match N° 24140191 U20 D2 du 26/03/2022

FC FORON – ENT. ST JEOIRE LA TOUR

Demande de rapport au joueur **BYTYQI Fatos** du FC Foron sur ses propos tenus à l'encontre de l'arbitre, du club adverse et du District après la rencontre et ce pour le samedi 16/04/2022 dernier délai.

Match N°23404063 Senior D2 poule B du 06-03-2022

CS LA BALME DE SILLINGY – ESC OLYMPIQUE

Demande de rapport à l'arbitre de la rencontre sur les éventuels incidents survenus pendant la rencontre, et ce pour le samedi 16/04/2022 dernier délai.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 32- 511/53181.1

Match N°24124885 U17 D2 Poule B du 12/03/2022

CS2A 1 – MARIGNIER 1

Dossier N° 34- 514/50522-2

Match N° 23405254 Seniors D3 – Poule C du 27/03/2022

US SEMNOZ-VIEUGY II – FC CRUSEILLES II

Dossier N° 33- 511/50013.2

Match N°23403893 Seniors D1 du 12/03/2022

ANNECY LE VIEUX 2 – ALLINGES 1

Sont convoqués le mardi 26 avril 2022 à 19h30 (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :

SALHI Malek

ANNECY LE VIEUX :

Le Président ou son représentant

CHAFFARD Gilles, délégué

FALCONNIER Laurent, éducateur

LUWONGO MANGANI Sylvestre, capitaine

ALLINGES :

Le Président ou son représentant

MARTIN Stéphane, éducateur

ESCOFFIER Valentin, capitaine

KADIM Marouane, joueur n°14

Dossier N° 29- 510/50179-1

Match N° 23404059 Seniors D2 – Poule B du 27/02/2022

FC BEAUMONT COLLONGES – CRAN OLYMPIQUE

Sont convoqués le mardi 26 avril 2022 à 18h30

L'arbitre :

BADIN Amandine

FC BEAUMONT COLLONGES :

Le Président ou son représentant

LAVERRIERE Gérard, arbitre assistant

HYVERT Romain, capitaine

HENRY Emmanuel, délégué

DUARTE SILVA FERNAND Nelson, éducateur

DEDA Ardi, spectateur licencié

CRAN OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant

EL BOUAMRANI Rabir, arbitre assistant

GERLIER Maxime, capitaine

RYASCOFF David, éducateur

EL HYHY Mohammed, joueur n°3

TANG Kevin, spectateur licencié

Dossier N° 30- 511/50252-2

Match N° 23404645 Seniors D3 – Poule A du 06/03/2022

MARIGNIER SPORT II – ET. SP CLUSIENNE

Sont convoqués le mardi 19 avril 2022 à 20h

L'arbitre :

BELARBI Badr

KHIARI Abdelkader observateur d'arbitre

MARIGNIER SPORT II :

Le Président ou son représentant

YAHYAOUI Ishak, arbitre assistant

RIPPA Maxime, délégué

CAMAZZOLA Guillaume, éducateur

ZANIN Benoit, capitaine

ES. SP. CLUSIENNE :

Le Président ou son représentant

BELHI Farouk, arbitre assistant

Mr. X, éducateur

OULED SAAD Rayane, joueur n°8

REJAIBIA Scander, joueur n°9

Dossier N° 31- 511/50783-1

Match N° 23405647 Seniors D4 – Poule C du 06/03/2022

ENT ST JEOIRE LA TOUR II – CA BONNEVILLE II

Sont convoqués le mardi 19 avril 2022 à 19h

L'arbitre :

FREDERIC Hugo

ENT. ST JEOIRE LA TOUR

Le Président ou son représentant

GOBERT Nathan, arbitre assistant

VERDAN ROULET Thomas, délégué

MORETTO Stéphane, éducateur

REIS David, capitaine

CA BONNEVILLE :

Le Président ou son représentant

ES SALHI Abdelghani, arbitre assistant

SALHI Oualid, éducateur

KHEZNADJI Toufik, capitaine

CONVOCAION CONFRONTATION

Dossier N° 01- 513/50014.2

Match N°23403894 Seniors D1 du 13/03/2022

AS SILLINGY – MARIGNIER SPORT

Sont convoqués le lundi 02 mai 2022 à 18h30

L'arbitre :

TEXEIRA MONTEIRO Pedro

AS SILLINGY

Le Président ou son représentant

BOUSSOT Tom, joueur n°3

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCAION

DOSSIER D'APPEL N° 09 2021/2022 :

Appel Règlementaire du club du LYAUD ARMOY et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements

MATCH n°23404644 du 06/03/2022 LYAUD ARMOY 1 – DOUVAIN LOISIN 1

Ce dossier sera étudié le **jeudi 21 avril 2022 à 19h00** au siège du District.

Personnes convoquées :**Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.****L'arbitre de la rencontre :** Monsieur RKIBI Younes**Pour le club de LYAUD ARMOY :**

- Monsieur le Président ou son représentant
- Monsieur DELANNOY David, éducateur

Pour le club de DOUVAIN LOISIN :

- Monsieur le Président ou son représentant
- Monsieur HAFFAR Mohammed, éducateur

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Projet club et Labels

Les clubs souhaitant s'informer sur l'autodiagnostic du Projet Club, renouveler leur Label ou entrer dans une nouvelle démarche de Label, sont invités à participer à la réunion d'information qui aura lieu

Vendredi 15 avril 2022

de 19h15 à 20h45

(en visio)

Lien de connexion : <https://meet.starleaf.com/4914860034/app>

Vous avez des questions précises à soumettre dans le cadre de la réunion, informez-nous sur ce lien :

https://padlet.com/sand_ct74/s0j4rx5o5t80

Clubs arrivant en fin de droit en juin 2023

- FC Ballaison (Label Jeunes FFF Crédit Agricole)
- FC Beaumont Collonges (Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines)
- Ent. St Jeoire la Tour (Label Jeunes FFF Crédit Agricole)
- Marignier Sport (Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines)
- CS Morzine Vallée d'Aulps (Label Jeunes FFF Crédit Agricole)
- AS Sillingy (Label Jeunes FFF Crédit Agricole)
- AS Thonon (Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines)

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Festi-Foot

Matin : Accueil de **9h à 9h20** –Fin à 12h

Après-midi : Accueil de **13h à 13h20** –Fin 16h

09.04 : Chavanod **Reporté au 21 mai**

Clubs invités le matin (24) : Chavanod (5) – Epagny (5) – Foot Sud 74 (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (4) – Thônes (2) – Villaz (3)

Clubs invités l'après-midi (19) : Annecy (4) – Aravis (2) – Cran (1) – Dingy (1) – La Balme (2) – La Filière (4) – Pringy (5)

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Feuilles de plateaux manquantes

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9

Le 12.02.2022

Sauverny 1 – Brevon 1 – Léman 1 – Anthy Margencel 3 – Sallanches 4 – Marnaz 1 - Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - US AAG 17

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 19.03.2022

Vuache 1 – Seynod 2 - Semnoz Vieugy 3 - Mont Blanc 3 - Ht Giffre 3

Le 26.03.2022

Chamonix 1 – Seynod 2 – sillingy 2 - Ht Rhone 1 – Amphion 1 – Sciez 3 – Thonon 4 - St Jeoire la Tour

U7

Le 05.03.2022

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - Ville la Grand – Etrembière - St Jeoire La Tour

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

RESERVE POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE

SAISON 2021/2022 – DOSSIER 03

Réunion du 11 avril 2022

Publiée le 14 avril 2022

Présents : Amandine BADIN, Raphael BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Mike MOMONT, Patrick MOREAU.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA avec avis consultatif et technique).

1- Identification

Match : CS CHAMONIX 1 / CS MEGEVE 1, seniors D4 Poule C, du 10/04/2022 à 15h00.

Score : 4-2 à la fin de la rencontre.

Réserve déposée par le club du CS MEGEVE.

2- Intitulé de la réserve

« Je soussigné BOSSONNET Aurélien capitaine de l'équipe du CS MEGEVE, porte une réserve technique à la 77^{ème} minutes de jeu, suite à une erreur manifeste de la part de Monsieur l'arbitre qui suite à un 6 mètres du gardien de but de l'équipe de MEGEVE. Le n°9 de MEGEVE se présente directement face au gardien et l'arbitre siffla hors-

jeu sans qu'aucun joueur touche le ballon. Suite à la règle où il n'y a pas hors-jeu sur un 6 mètres, nous portons la réserve technique ».

3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition. Après étude de ces dernières :

- Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;
- Courrier de réclamation d'après-match du club du CS MEGEVE ;
- Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre ;

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

4- Recevabilité

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux de la FFF précise que « les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valables,

- être formulées par le capitaine à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou au premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu » ;
- indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation ;
- l'arbitre appelle l'arbitre-assistant de l'équipe adverse et le capitaine de l'équipe adverse ;
- à l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

- Constatant le non-respect intégral des présentes dispositions.

- Toutefois et considérant que ces faits ne sont pas imputables à l'équipe déposant la réserve mais à l'arbitre, qui n'a pas fait une juste application de l'article 146 des règlements généraux de la FFF.

- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare la RESERVE RECEVABLE sur la forme.

5- Au fond

- Considérant que l'arbitre atteste dans son rapport que le dégagement du gardien de but était lors d'une phase de jeu non arrêtée (dégagement main/pied) et non pas sur un coup de pied de but.

- Déclare donc que l'arbitre a fait une bonne application des lois du jeu 2021/2022 et notamment de la loi 11 qui stipule que l'exception à la règle du hors-jeu ne s'applique que sur une rentrée de touche, un coup de pied de but et un corner.

- Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

- En conséquence, la Commission d'Arbitrage dit la réserve déposée par le club du CS MEGEVE IRRECEVABLE sur le fond.

5- Décision

Par ces motifs :

- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique recevable sur la forme.
- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique irrecevable sur le fond.
- La Commission d'Arbitrage rejette la faute technique d'arbitrage.**
- Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation du résultat de la rencontre.**

La présente décision de la Commission d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues aux règlements sportifs du District.

COMMISSION DES JEUNES

REPORT DES MATCHS DU WEEK-END DU 2/3 AVRIL 2022

- Féminines D1 – D2 : 29 mai 2022
- U13 – U17 – U20 – U15F – U18F : 30 avril 2022 ou 28 mai 2022
- U15 : 1^{er} mai 2022

Les reports déjà programmés à ces dates ont été décalés. Pensez à consulter le site du District pour les nouvelles dates.

COMMISSION SPORTIVE

REPORT DES MATCHS DU WEEK-END DU 2/3 AVRIL 2022

- **SENIORS POULE DE 14**

Matches reportés au week-end du 4 et 5 juin (attention dernière journée, pas de changements possibles)

- **SENIORS POULE DE 12**

Matches reportés au week-end du 30 avril et 1^{er} mai

Les reports déjà programmés à ces dates ont été décalés. Pensez à consulter le site du District pour les nouvelles dates.

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

FORFAIT GENERAL DU CLUB DE L'ODYSSEE

Le club de L'ODYSSEE doit 85 euros au District 73

Indemnités dues aux clubs qui se sont déplacés à L'ODYSSEE et qui doivent transiter par le District 73:

- 24170519 ODYSSEE contre FLAC2 50KMS*2= 100 euros
- 24170524 ODYSSEE contre FC RUMILLY VALLIERES 62KMS*2=124 euros
- 24170536 ODYSSEE contre A S THONON 44 KMS*2= 88 euros
- 24170548 ODYSSEE contre MARNAZ FC 50 KMS *2= 100 euros
- 24170640 ODYSSEE contre AFROCHETTE O 124KMS*2= 248 euros
- 24170580 ODYSSEE contre AIX FC 78KMS*2=156 euros

JOURNEE N°11

24170578 **US CHARTREUSE GUIERS contre FC RUMILLY VALLIERES**

MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES AUX ECHELLES 73

24170587 **CBF 74 contre FC MARNAZ**

DIMANCHE 13 MARS 2022 A 19H00 AU GYMNASE P BRIFFOD 74 BONNEVILLE

TOUJOURS EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH.

JOURNEE N°15

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASE SOMMEILLER RUE DES SOEURS BLANCHES 74000 ANNECY

PAS DE NOUVELLES DE CETTE RENCONTRE, EN ATTENTE D'INFORMATIONS.

24170607 **AS THONON contre A FUTSAL ROCHETTE 2**
DIMANCHE 24 AVRIL A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

JOURNEE N°17

AIX FC contre THONON AS

SAMEDI 16 AVRIL 2022 A 20H00 AU GYMNASSE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

A F ROCHETTE O 1 contre F C RUMILLY VALLIERES

VENDREDI 15 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

CHARTREUSE GUIERS US contre F BOURGET UNITED 2

MERCREDI 13 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES 73360 LES ECHELLES

FC MARNAZ EXEMPT

F BOURGET UNITED 1 contre F L ANNECY 2

JEUDI 14 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°18

24170618 AIX FC contre CBF 74

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASSE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170619 FUTSAL LAC ANNECY 2 contre AS THONON

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASSE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170620 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre F C MARNAZ

VENDREDI 22 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRES 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170621 FCRUMILLY VALLIERES contre FUTSAL BOURGET UNITED

DIMANCHE 24 AVRIL 2022 A 19H30 GYMNASSE MONERY 74150 RUMILLY

24170617 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre A FUTSAL ROCHETTE O

JEUDI 21 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

24170622 EXEMPT US CHARTREUSE GUIERS

JOURNEE N°19

24170623 **A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre F BOURGET UNITED 1**

VENDREDI 06 MAI 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170625 **CBF 74 contre F LAC ANNECY 2**

DIMANCHE 15 MAI 2022 A 19H30 GYMNASSE PIERRE FALLION A BONNEVILLE

24170627 **F C MARNAZ contre AIX FC**

MERCREDI 04 MAI 2022 A 19H30 GYMNASSE ROSSET 74460 MARNAZ

24170628 **CHARTREUSE GUIERS US contre A FUTSAL ROCHETTE O 2**

MERCREDI 04 MAI 2022 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES 73360 LES ECHELLES

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES

24170549 **AS THONON contre AIX FC** LE DIMANCHE 08 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170642 **AS THONON contre CBF 74** LE DIMANCHE 22 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170555 **F BOURGET UNITED 1 contre FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 28 AVRIL 2022 A 21H00

GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre AS THONON se jouera le vendredi 20 MAI 2022 à 21h00 au gymnase du centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

F BOURGET UNITED 2 contre FC RUMILLY VALLIERES JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A l'attention des clubs FBU et MARNAZ, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.

AIX FC contre FUTSAL LAC ANNECY 2 en attente de proposition de date.

COMMISSION DES COUPES

Présidents : M. Caruso – P. Bernard

NOTE AUX CLUBS

Compte tenu de la multiplicité des matchs qui auront lieu ce weekend, du 16 au 18 avril 2022, il n'est pas possible de garantir la présence de **trois (3) arbitres** sur chaque match de coupe.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Le lundi 25 avril, à 16 heures, aura lieu au siège du District les tirages au sort des Coupes du District comme suit :

- 1/8^{ème} de finale de la catégorie U17 1^{er} niveau programmées le samedi 30 avril
- 1/8^{ème} de finale de la catégorie U15 1^{er} niveau et 2^{ème} niveau programmées le dimanche 1^{er} mai
- 1/4 de finale de la catégorie U18F programmées le samedi 14 mai
- 1/4 de finale de la catégorie U15F programmées le samedi 30 avril

Les membres de la Commission vous souhaitent de Joyeuses Pâques !

NB : les 1/2 finales seniors M 1er et 2ème niveau ont été avancées au mercredi 1er juin en soirée.

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Les plateaux féminin Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9), Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) et Foot à 8 (sous-catégorie U10-U11-U12-U13) sont l'occasion de réunir les joueuses U7F à U13F de votre club afin de les faire évoluer ensemble.

Samedi 16 avril à St Julien en Genevois de 10h à 12h

Équipes inscrites :

Foot à 4 : Ent. Annecy/Meythet/Pringy – TEGG - Ent. Annecy/Meythet/Pringy 2 – TEGG 2

Foot à 5 : Ent. Annecy/Meythet/Pringy – TEGG - Ent. La Roche/St Pierre – Ent. Ayze/Amancy/Vougy – Beaumont/Collonges - US Saint Julien – Viry – Ent. Villaz/Filières/Evires

Foot à 8 : Ent. Annecy/Meythet/Pringy - Ent. Annecy/Meythet/Pringy 2 – TEGG – Ent. La Roche/St Pierre – Ent. La Roche/St Pierre 2 – Ent. Ayze/Aman/ Vougy et La Semine

Samedi 16 avril à Bons en Chablais de 10h à 12h

Équipes inscrites :

Foot à 4 : Perrignier – Cranves Sales – Annemasse/Gaillard – Arve Montagne – Thonon

Foot à 5 : Bons/St Cergues – Perrignier – Cranves Sales – Marignier – Fillinges – Vetraz et Arve Montagne – Thonon

Foot à 8 : Ballaison – Annemasse/Ambilly – Arve Montagne

Calendrier :

Samedi 30 avril en extérieur **Samedi 28 mai** en extérieur - **Samedi 4 juin** Événement promotion « **FETE DU FOOTBALL FEMININ** » sur la journée au parc des sports d'Annecy.

TECHNIQUE (Plan d'action)

- **PPF U13F :**
 - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

- **PPF U14F :**
 - Lundi 18 avril Tournoi de préparation
 - Samedi 30 avril Challenge Inter District

- **PPF U15F :**
 - Jeudi 28 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 8 juin Match de préparation
 - Mercredi 22 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

Centre d'Animation Féminin U11F

Dans le cadre du développement du football féminin, des centres d'animation exclusivement féminin seront organisés sur le mois de mai et sur les différents secteurs du département.

Toutes les joueuses nées en 2011 (U11F licenciées FFF) sont invitées à participer.

Objectifs :

- Rassembler les joueuses par secteur
- Proposer une séance exclusivement féminine

Calendrier :

- Mercredi 4 mai de 10h à 12h à Cranves Sales
- Mercredi 11 mai de 14h à 16h à Chavanod
- Mercredi 18 mai de 10h à 12h à Thyez
- Mercredi 25 mai de 14h à 16h à Margencel

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».